



L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2021

<u>Nombre de conseillers</u>	En exercice :	Présents :	Représentée :	Votants :
<u>Municipaux :</u>	15	12	1	13

Présents : Laurent AEGERTER, Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Mickaël PERROTIN, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés : Alexis DORANGE-PATORET, Stéphanie DUFOURNET

Mme Stéphanie DUFOURNET a donné pouvoir à Mme Véronique BABITCH

### 1) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Anne-Marie JUNG a été élue secrétaire de séance.

### 2) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 11/03/2021

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11/03/2021 est approuvé avec les corrections suivantes :

-p10 La Commanderie : le paragraphe est remplacé par le texte suivant :

*« Mr CORCELLE a rencontré l'association « la maison des templiers » qui au prime abord semblait proposer leur aide mais en réalité souhaitait privatiser les lieux pour leur association. Il souligne qu'il est assez urgent de sécuriser l'accès à la Chapelle, notamment de refaire la porte d'entrée (demande d'un devis à l'astragale). Faute d'un accord à l'amiable avec les propriétaires mitoyens, il propose d'étudier les moyens juridiques qui pourraient être utilisés (arrêté de péril...). »*

A ce sujet, monsieur CONTAT indique qu'il a sollicité l'intervention d'une entreprise de serrurerie afin de sécuriser la porte d'entrée du bâtiment.

### 3) COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

**Décision n°17/2021 : Projet de création d'une micro-crèche et d'une maison médicale – études techniques fluides**

La proposition d'honoraires pour la réalisation d'une mission d'études techniques fluides dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil d'une maison médicale et d'une micro-crèche présentée par le cabinet FRADET est retenue, pour un montant de 7 500 € HT.

**Décision n°18/2021 : Projet de création d'une micro-crèche et d'une maison médicale – étude structure béton armé**

La proposition d'honoraires pour la réalisation d'une mission d'étude structure béton armé dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment pour l'accueil d'une maison médicale et d'une micro-crèche présentée par le cabinet GIRALDON est retenue, pour un montant de 5 200 € HT.

**Décision n°19/2021 : Rénovation du cimetière communal – maîtrise d'œuvre**

L'offre de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du cimetière communal, présentée par le cabinet ATELIER PAYSAGER, d'une somme totale de 19 170 € H.T. est retenue. Elle se décompose comme suit :

-APD :	3 834,00 €
-PRO :	3 834,00 €
-ACT :	1 917,00 €
-VISA :	1 917,00 €
-DET :	6 709,50 €
-AOR :	958,50 €

**Décision n°20/2021 : Acquisition foncière à M. et Mme BOUGHAZI Nouredine et Naanaa**

Acquisition de la parcelle cadastrée section A n°3101 d'une superficie de 175 m<sup>2</sup> à M. et Mme BOUGHAZI Nouredine et Naanaa, pour la somme de 262,50 € et prise en charge de l'ensemble des frais inhérents à cette acquisition.

Monsieur le Maire rappelle que cette acquisition entre dans le cadre de la régularisation des délaissés de voirie situés le long de la route de la Madeleine.

**Droit de Prémption Urbain :**

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption :

Adresse du bien	Nature	Réf. cadastrales	N° DIA	Date décision
NEANT				

**4) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur CORCELLE informe l'assemblée que la commission finances a étudié les différents dossiers de demande de subvention présentés par les associations pour l'année 2021. Il précise que plusieurs principes ont été établis :

- 1) Sont éligibles prioritairement à une subvention, les associations établies sur Cornier dont l'activité bénéficie directement aux habitants ;
- 2) Sont éligibles secondairement, les associations non domiciliées sur la commune mais dont l'activité bénéficie aux habitants, avec en particulier une participation de 50€/enfant. Il est alors demandé la production de la liste nominative des bénéficiaires ;
- 3) Sont éligibles à titre subsidiaire, les associations qui ont présenté à la commune un projet spécifique en lien avec les habitants.

Madame JUNG souligne que l'association dénommée « service à domicile » correspond à la SADVA, Service à Domicile de la Vallée de l'Arve.

Monsieur le Maire présente le projet « olympisme » du lycée Guillaume Fichet. 70 lycéens de l'hexagone vont participer à la visite de l'ensemble des sites des villes qui ont accueillies des jeux dans le monde afin de promouvoir l'olympisme. Deux lycéens scolarisés à Bonneville, dont un habitant Cornier, y participeront.

*Arrivée de Monsieur AEGERTER à 20H04.*

Monsieur PERROTIN se voit confirmé que l'association Sportive de Cornier ne touche pas de subvention directe mais que par convention, la commune participe à la prise en charge de nombreux frais.

Les membres de ladite commission proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Tiers	Compte	Subvention 2021
ADMR	6574	1 000 €
ASJ 74	6574	50 €
CANTINE SCOLAIRE	6574	8 305 €
ECAUT (école des métiers de l'automobile)	6574	200 €
LIRE A CORNIER	6574	1 000 €
MFR Bages le Châtel	6574	50 €
MFR Bonne	6574	50 €
MFR LE BELVEDERE (Sallanches)	6574	50 €
MFR Le Clos des Baz	6574	50 €
MFR Le village (Saint André le gaz)	6574	50 €
MJC LA ROCHE SUR FORON	6574	1 500 €
MUSIQUE PERS-JUSSY	6574	400 €
MUSIQUE PETIT BORNAND	6574	300 €
PLAISIR DE LIRE DU FAUCIGNY	6574	50 €
SECOURS EN MONTAGNE	6574	100 €
SADVA - SERVICE A DOMICILE	6574	1 000 €
MUTAME	6574	195 €
PREVENTION ROUTIERE	6574	100 €
Projet olympisme du lycée Guillaume Fichet	6574	200 €
UFOVAL	6574	100 €

USEP	6574	100 €
SOUVENIR FRANCAIS	6574	100 €
SOU DES ECOLES	657361	800 €
TOTAL		15 750€

## RAPPORT DES COMMISSIONS/ QUESTION DIVERSES

### **SIVU ESPACE NAUTIQUE**

Monsieur METRAL rend compte des travaux engagés pour l'accueil des scolaires et des usagers pendant la période du Covid. Deux vestiaires séparés sont désormais opérationnels. Les écoliers vont débiter leur cycle de natation à partir de lundi 03/05. Le soir, les cours individuels pourront être dispensés et quelques créneaux seront disponibles pendant la pause méridienne. L'effectif simultané sera limité à 200 personnes pour cette saison. Il souligne que les réservations pourront se faire en ligne. Quant au personnel saisonnier, les candidats de l'année dernière qui n'avait pu être embauchés à cause de la non-ouverture de l'espace nautique, ont été sélectionnés en priorité.

### **FLEURISSEMENT**

Madame JUNG rappelle l'impossibilité d'organiser une cérémonie de remise des prix pour le « fleurissement 2020 ». En conséquence, il a été remis personnellement aux 34 lauréats un bon d'achat de 10 € valable chez DESBIOLLES Horticulture à La Roche sur Foron accompagné d'une petite plante afin de les remercier pour leur contribution au fleurissement de notre commune et à son embellissement. Elle fait part des retours très positifs des personnes rencontrées. Elle indique qu'un diaporama des photos du fleurissement sera présenté en mairie en continu durant le mois de juin et ce jusqu'aux élections. A cet égard, elle remercie Mme LA PLACA qui a prêté un écran pour la projection des images. La prochaine tournée de la commission est programmée début juillet.

### **PLANTATION DES MASSIFS AU CENTRE DU VILLAGE**

Madame BONDZ rend compte de la 2<sup>ème</sup> journée de plantation qui s'est déroulée le 24 avril dernier dans le centre du chef-lieu. Elle salue la réussite de cette journée, en grande partie grâce à l'implication professionnelle de Monsieur PERROTIN.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PERROTIN pour l'organisation de cette action à la fois utile et agréable et remercie l'ensemble des participants.

### **LOCAL JEUNE**

Monsieur CONTAT rend compte de la rencontre de la commission avec M. Gaël DAVAL responsable de l'animation jeunesse à la mairie de la Roche sur Foron qui a partagé son expérience dans ce domaine. 2,5 ETP interviennent pour les 13-17 ans les mercredis après-midi et les vacances scolaires, dans un local de 50 m<sup>2</sup> pour des animations et des ateliers. Les jeunes sont informés par des flyers déposés directement dans les collèges de la ville. Le service est ouvert depuis 2011 aux extérieurs de la commune mais les places sont limitées comme le souligne Madame BABITCH. Les jeunes sont invités à s'autonomiser en organisant eux-mêmes des sorties sur plusieurs jours. Ce type d'organisation est cependant difficilement transposable à l'échelle de notre commune.

Il est également indiqué que les communes d'Arenthon et de Scientrier se sont associées pour proposer un service jeunesse commun. Des locaux spacieux et un minibus sont mis à disposition.

Madame LA PLACA demande s'il ne serait pas possible d'encourager la création d'une association de jeunes de Cornier qui serait autonome sans encadrement, autour d'un lieu mis à disposition. La question de la responsabilité de la commune est à approfondir en cas d'incident.

Madame JUNG souhaite savoir si des jeunes adultes sont identifiés pour initier ce projet.

Monsieur CONTAT propose de faire un sondage dans le prochain bulletin afin que les jeunes qui seraient intéressés se manifestent.

Il est conclu que la localisation d'un local et la question des responsabilités restent à étudier.

### **ROUTES**

Monsieur CONTAT indique que des rendez-vous sont prévus avec des entreprises **d'enrobés**. Les devis seront présentés lors du prochain conseil municipal.

Monsieur CONTAT informe que les travaux de réparation de la berge du ruisseau, situé route de Charny à la limite avec Éteaux, ont été réalisés.

Monsieur AEGERTER alerte sur les données des services de localisation GPS qui fournissent quelquefois des informations erronées et dirigent des véhicules sur des routes non adaptées.

Monsieur le Maire expose qu'un géomètre a relevé l'emprise publique entre la route des Moulins et le chemin de la Bathia ; il a été constaté que l'emprise était largement suffisante pour la réalisation d'un trottoir sur cette portion. Le projet sera étudié cette année pour une réalisation vraisemblablement l'année prochaine afin d'optimiser les sources de financement.

### **TRAVAUX DE SECURISATION DU HAMEAU DE LA MADELEINE**

Monsieur CONTAT indique que l'avancement des travaux est conforme au planning.

### **URBANISME**

Monsieur CONTAT présente les dossiers étudiés lors de la précédente réunion :

#### **Permis de construire :**

- MOULIN LAUNAY, route de la Vignettaz : surélévation de toiture ;
- COMMUNE DE CORNIER, route de chevrier : maison médicale et micro crèche ;

#### **Déclaration préalable :**

- JUNG, route de Maréchon : extension chalet
- LEFEUVRE, route du village : rénovation de façades
- DENIS, impasse des Carres : abri ouvert

Monsieur AEGERTER indique qu'il a été contacté par une entreprise parisienne pour l'installation d'une batterie de 100 m<sup>2</sup>. Monsieur CONTAT indique qu'une DP a été déposée en ce sens sur un terrain le long de la RD avant le pont de l'A40 dans le sens la Roche / Reignier. Il s'agit d'un dispositif de stockage d'électricité.

### **AMENAGEMENT NUMERIQUE**

Monsieur CONTAT rend compte des réunions qui se sont déroulées les 23 et 28/04, avec le SYANE et son contractant la société SERFIM, concernant le déploiement de la fibre optique. Le raccordement de la commune se fera en 3 étapes :

- 1) Moussy / Chevrier
  - 6 mois d'étude sont nécessaires avant les travaux de raccordement qui débuteront fin 2021
- 2) Reste de la commune sauf route de la Fornasse
  - 6 mois d'étude sont nécessaires avant les travaux de raccordement qui débuteront courant 2022
- 3) Route de la Fornasse
  - Pas de planning pour le moment

Il est rappelé qu'une fibre optique a la taille d'un cheveu et qu'elle permet de raccorder 62 abonnés.

### **ASSOCIATIONS**

Madame BONDAZ informe du changement de présidence de l'association « Un peu plus ». Suite au départ de la présidence de Mme Françoise MISSILIER un nouveau bureau a été élu :  
Présidence commune : Mme Christine BONDAZ et M. Pascal DUPANLOUP  
Secrétaire : Mme Chantal CONSTANTIN

### **INCENDIE DU PRALET**

Madame VIVIAND rappelle l'incendie qui a ravagé un bâtiment collectif de la route du Pralet le mercredi 7 avril dernier. Elle rend compte des mesures prises pour faciliter le relogement de plusieurs familles, des propositions spontanées d'aides matérielles, de l'appel aux dons proposé et relayé par le sou des écoles. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à cet élan de générosité. Les habitants n'ont pu rentrer dans leur logement étant dans l'attente des opérations de réparation et de nettoyage qui vont durer plusieurs mois. Des remerciements particuliers sont adressés à :

- la mairie de NANGY qui a offert son logement d'urgence ;
- M. Gaël DAVAL qui a fait le lien entre la commune et les familles.

### **COMMUNICATION**

Madame DESTERNES rend compte de la réunion de la commission pour la réalisation du prochain bulletin. L'écriture des textes est terminée, la mise en page sera réalisée en mai pour une impression en juin et une distribution fin juin.

### **SITE INTERNET**

Dans le cadre du projet de transformation du site internet de notre commune, Monsieur CORCELLE va organiser le 6 mai prochain une rencontre avec une adjointe de la mairie d'Eteaux qui doit nous faire part de son expérience quant à la création du nouveau site de la commune.

### **RENOVATION DU CIMETIERE**

La consultation terminée, les entreprises vont bientôt être retenues. La région Auvergne Rhône Alpes vient de nous informer de l'octroi d'une subvention de 40 000 € pour ce projet.

### **COMMANDERIE**

Monsieur CORCELLE indique qu'une lettre a été transmise à Mme l'Architecte des Bâtiments de France sollicitant son aide juridique pour connaître des moyens amiables et non amiables pour réaliser la restauration de ce bâtiment.

Monsieur CORCELLE rend compte de la rencontre avec Mme MAXIT et Mr BAULET concernant le suivi et les intentions de la municipalité quant à la commanderie.

### **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections se dérouleront les 20 et 27 juin prochain. Les 2 échéances électorales se déroulant en même temps, il conviendra de tenir ces jours-là 2 bureaux de vote simultanés, ce qui nécessitera le double de moyens qu'à l'accoutumé. Après un tour de table quant aux disponibilités de chacun, un tableau récapitulatif sera transmis prochainement.

### **MAISON MEDICALE ET MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire indique que les études du projet ont pris du retard et que le démarrage des travaux devrait intervenir en août/septembre 2021.

### **AUTRES QUESTIONS**

Monsieur SELLIER rend compte de la réunion qui s'est déroulée avec la gendarmerie pour la présentation du dispositif de protection des élus locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le **03/06/2021**.